



## Chronologie de la chasse aux sorcières

Date	Événement
<b>1169</b>	A Cologne, Eckbert von Schoenau, qui veut se faire passer pour un « expert » en hérésies, organise un exorcisme public d'une femme dépressive. Il interroge le démon qui habite la malheureuse, et qui lui livre les noms et les adresses des hérétiques de la ville. Un bel exemple de diabolisation des vaudois par association à un démon.
<b>1233, juin</b>	Conrad de Marbourg, premier inquisiteur en terre germanique, cosigne avec Grégoire IX la décrétale <i>Vox in Rama</i> . On y voit une réunion de vaudois sous le parrainage du diable. Les adeptes se livrent à une orgie. La description est inspirée de Minucius Felix, (2 <sup>e</sup> siècle.), Guibert de Nogent et Walter Map.
<b>1322</b>	Jean XXII est l'objet d'une tentative d'assassinat. Par la décrétale <i>Super illius specula</i> , il assimile les magiciens aux

	hérétiques, et les rend justiciables de l'Inquisition. Tombent dans cette catégorie les adeptes de magie savante mais aussi les envoûteurs et magiciens de village. Il reste à les féminiser pour en faire des sorcières.
<b>1340</b>	A Orta, près de Novare, une femme est accusée d'avoir renié le Christ et tué des enfants par magie. L'évêque, sceptique, la fait brûler comme hérétique : il n'y a pas encore de procédure spécifique pour les sorciers.
<b>1378</b>	Pour la première fois, dans un procès, l'inquisiteur Ulrich von Torrenté juge un sorcier.
<b>1387</b>	Procès de Pignerol et Turin. Le personnage central est Antoine de Galosna, vaudois repent, que l'inquisiteur dispute à la justice du duc de Savoie. Pour cela il le fait passer pour sorcier.
<b>1403</b>	A Sélestat, premier procès en sorcellerie contre une certaine Tyne von Richeshovn. Elle est simplement bannie.
<b>1411</b>	Achèvement d'un ouvrage <i>Blumen der Tugent</i> , qui ne sera imprimé qu'en 1486. On y trouve déjà tous les pouvoirs qu'on attribuera plus tard aux sorcières.
<b>1428</b>	Peter Fründ, chroniqueur de Lausanne, décrit une chasse aux sorciers dans le Valais. Il donne la première version d'un Sabbat, avec des hérétiques volant dans les airs, déterrants des morts pour les dévorer, pillant les celliers et les récoltes, complotant la prise de pouvoir, et se rendant invisibles.
<b>1431</b>	Procès de Jeanne d'Arc, accusée d'hérésie, de rébellion, de sorcellerie.
<b>1435</b>	Dans le Val d'Aoste, l'inquisiteur franciscain Ponce Feugeyron rédige un traité intitulé: « Erreurs des cathares, c'est-à-dire de ceux dont il est prouvé qu'ils chevauchent un balai ou un bâton ».
<b>1435-38</b>	Johannes Nider, dominicain de Colmar, rédige le <i>Formicarius</i> , où il décrit les mœurs de sorciers et sorcières autour de Lausanne et Berne.
<b>1438-39</b>	L'inquisiteur Ulrich von Torrenté lance un premier procès en sorcellerie à Dommartin et Neuenburg.
<b>1441</b>	Martin Lefranc, conseiller du Duc de Savoie, publie le <i>Champion des Dames</i> . Pour la première fois, dans une marge, on voit un dessin de femmes chevauchant un bâton et un balai, qualifiées de « vaudoises ».
<b>1444</b>	Bâle se dote d'un « expert en sorcières », un certain Peter Blech. (v. 1446)

<b>1446</b>	Peter Blech est appelé à Heidelberg, où la chasse aux sorcières va commencer.
<b>1448</b>	Petite chasse aux sorcières en Suisse occidentale, à Vevey. Les sorciers sont appelés « hérétiques modernes vaudois » ( <i>heretici moderni Valdenses</i> ). Premier procès en sorcellerie à Mulhouse.
<b>1450</b>	Bâle bannit un certain Hans Müller von Fürenfeld, qui a tenté de succéder à Blech, mais s'en est pris à une femme de la bourgeoisie.
<b>1451</b>	Exécution de Hans Muller de Fürenfeld à Strasbourg, où il a retenté sa chance.
<b>1458</b>	A Strasbourg, on brûle le dernier hérétique à l'ancienne, Friedrich Reiser. Heinrich Kramer, futur inquisiteur est son confesseur.
<b>1459-</b>	Vauderie d'Arras : un procès en sorcellerie est monté contre les partisans du roi de France.
<b>1460</b>	L'évêque de Lausanne, Georges de Saluzzo fait arrêter et exécuter des sorciers sur son territoire.
<b>1478</b>	Heinrich Kramer, un dominicain de Sélestat, entre en fonction comme inquisiteur. Sa zone de compétence s'étend du Rhin au Tyrol.
<b>1482</b>	Peter Schott, ammeister de Strasbourg et protecteur de Geiler de Kaysersberg, obtient de Zurich l'exécution d'un adversaire politique comme <i>ketzer</i> . Ce mot ne désigne plus un hérétique, mais un homosexuel.
<b>1484, juillet</b>	Barbe d'Ottenheim, arrêtée comme sorcière par Heinrich Kramer, se pend dans sa cellule.
<b>1485</b>	Heinrich Kramer se rend à Ravensburg pour lancer un procès en sorcellerie. Echec. Muni de la bulle d'Innocent VIII, <i>Summis Affectibus</i> , il se rend à Innsbruck et retente sa chance. Nouvel échec.
<b>1486</b>	Heinrich Kramer publie le Maillet des Sorcières, à Spire, chez Peter Drach.
<b>1489</b>	L'archiduc Sigismond a été mis sous pression par les Etats du Tyrol, qui protestent contre les agissements de Kramer. Ulrich Molitor, juriste au service de l'archiduc, réaffirme dans son <i>De Lamiis et pythonicis mulieribus</i> , les positions traditionnelles de l'Eglise, qui sont en contradiction avec les thèses de Kramer.
<b>1493</b>	Arrivée de la syphilis à Strasbourg. Geiler rédige le <i>Buoch der Blattern des Munds</i> , qui présente la maladie comme une punition pour les péchés des hommes. La culpabilité des

	hommes et la punition divine joueront un rôle central dans l'imaginaire sorcellique.
<b>1505-1520</b>	En Italie, critique massive contre les procès en sorcellerie. 1505 : Samuel Cassini, <i>De Lamiis, quas strigas vocant</i> .
<b>1506</b>	A Bâle, dernier procès en sorcellerie mené par un inquisiteur. Les juges laïques prennent la relève. A Innsbruck, l'évêque Völser, qui s'était opposé à Kramer, fait à présent lui aussi des procès.
<b>1515</b>	Andrea Alciati critique les <i>nova holocausta</i> .
<b>1519</b>	A Metz, Agrippa de Nettesheim prend parti pour une sorcière.
<b>1520 - 1560</b>	Accalmie dans la chasse aux sorcières
<b>1532</b>	Charles Quint promulgue la Caroline. Elle régleme entre autres les procès de sorcellerie.
<b>1562, 3 août</b>	Grêle sur Esslingen. Le prédicateur protestant Naogeorgus fait arrêter et avouer des suspects, malgré la résistance de la ville. Premières exécutions massives à Waisenstieg.
<b>1563</b>	Johann Weyer publie son <i>De prestigiis daemonum</i> . En Angleterre et en Ecosse, création d'une législation sur la sorcellerie.
<b>1564- 1566</b>	Hivers rudes. En 1564, début de la chasse aux sorcières.
<b>1570-1572</b>	Procès à Sélestat, Ammerschwih, Colmar, Thann, Sigolsheim, Wintzenheim, Soultzbach.
<b>1572, 7avril</b>	La foudre frappe le clocher de Rosheim. Des sorciers et sorcières sont brûlés le 31 mai.
<b>1575</b>	Conrad Lautenbach, pasteur à Hunawih, publie en allemand le <i>De Lamiis</i> d'Ulrich Molitor, rappelant ainsi les positions traditionnelles, modérées, de l'Eglise.
<b>1580</b>	En France, Jean Bodin publie sa <i>Daemonomania Magorum</i> .
<b>1586</b>	Elle est traduite et publiée en 1586 à Strasbourg par J. Fischart, qui la dédicace à Eberhard de Ribeaupierre. Ce dernier pratique probablement la magie savante. Publication du <i>Theatrum de Veneficiis</i> (Reinhard Lutz).
<b>1587</b>	Crise sorcellique en France. Le Parlement réagit. Première publication d'une <i>Historia von D. Johann Fausten</i> qui met en scène un adepte de la magie savante.
<b>1592-1604</b>	Guerre dite des Deux Evêques. Les malheurs de la guerre attisent la peur et les persécutions.
<b>1598</b>	Le pasteur Anton Praetorius de Laudenbach, publie sous un pseudonyme <i>Von Zauberey und Zaubernern</i> , qui proteste contre la folie sorcellique et la torture. Il sera publié 4 fois jusqu'en 1629.

<b>1601</b>	Johann Habisreuttinger, maître d'école à Ohnenheim, propose à son seigneur, Eberhard de Ribeaupierre, un rite de magie savante destiné à éloigner la guerre, la peste, la faim.
<b>1603</b>	L'alchimiste strasbourgeois Gustenhover est convoqué à Prague par Rodolphe II, lui-même adepte de magie savante.
<b>1607</b>	L'archiduc Léopold d'Autriche devient administrateur de l'évêché de Strasbourg. Il mène désormais une politique de Contre-Réforme.
<b>1618 - 1648</b>	Guerre de Trente Ans.
<b>1621</b>	Dans le diocèse de Strasbourg, les procès financent désormais le chantier du séminaire des jésuites à Molsheim. Cet effort doit contrebalancer l'octroi du titre d'Université Impériale à l'Académie (protestante) de Strasbourg.
<b>1623</b>	Léopold demande aux autorités de Molsheim de reprendre les dossiers de sorcellerie en suspens.
<b>1626</b>	Léopold, sur le point de quitter sa fonction d'évêque - et de se marier - fait rechercher des dossiers qui ne devraient pas tomber entre des mains profanes. Les années 1626, 1627, 1628 sont des années de mauvaises récoltes.
<b>1627</b>	A Bamberg, mise en chantier du <i>Drudenhaus</i> , la prison pour sorciers. Il sera détruit en 1635
<b>1630</b>	Pic de procès de sorcellerie à Bamberg, Molsheim, Sélestat. A Molsheim, on compte 30 enfants sur 76 victimes. Le Conseil de Strasbourg interdit dans la seigneurie de Barr d'accuser quelqu'un de sorcellerie. Les procès s'arrêtent partout où les Suédois s'installent.
<b>1634</b>	En France, exécution d'Urbain Grandier, prêtre libertin accusé de sorcellerie. Les poursuites ont été lancées en 1630 par Richelieu.
<b>1641, 2 mai</b>	La cour souveraine de Brisach se réserve les procès en sorcellerie.
<b>1642,12 février</b>	Dernier procès à Sélestat. Anne Armbruster dénonce comme complices les femmes des juges. Elle est brûlée, mais les juges ne prennent plus de risque.
<b>1659-63</b>	Procès à Balbronn, sur les terres de Frédéric Casimir de Hanau Lichtenberg.
<b>1682</b>	Ordonnance du roi : les procès en sorcellerie deviennent des procès de droit commun.
<b>1683</b>	Dernière exécution à Bergheim
<b>1697</b>	Affaire Jean-Guillaume Roussel. Il est condamné pour des

	pratiques superstitieuses, qui, 30 ans plus tôt, l'auraient mené au bûcher.
<b>1715</b>	Dernier bûcher à Turckheim

